Permanence conciliateur de justice

Pour tout litige de voisinage, nuisances sonores, incivilités ... n'hésitez pas à rencontrer le conciliateur de justice.

Une permanence est organisée le mercredi matin, une fois par mois.

Sur rendez-vous.

Adresse

Mairie de Bois-le-Roi
4, avenue Paul Doumer
77590
BOIS-LE-ROI

Infos pratiques

Sur rendez-vous.

Contact : 01.60.59.18.00

Gratuit.